

Assemblée générale du 14 mai 2025

mercredi 14 mai 2025 • 18:15 - 19:30 | GYB | **7.02 AG Ascobroye**

1 Ouverture de l'Assemblée par le Président

Le Président d'Ascobroye, M. Pascal Joye, ouvre l'Assemblée générale en saluant tout particulièrement la présence de M. le Préfet, des Députés, de Mmes et MM. les Syndics/Syndiques et Conseillers/Conseillères communaux/communales, des membres du Comité, le personnel de la COREB ainsi que les représentants de la presse. Il s'adresse aux Délégués en leur souhaitant la plus cordiale des bienvenues à l'Assemblée générale des Délégués de l'Association des Communes du district de la Broye fribourgeoise.

L'Assemblée générale a été convoquée en date du 24 avril 2025 par courriel électronique ainsi que par la FAO n°17 du 25 avril 2025, en conformité avec l'article 9 des statuts. Aucune remarque n'étant formulée, le Président déclare l'assemblée ouverte et apte à délibérer valablement.

2 Appel des Communes

Sur les 18 Communes broyardes invitées, 17 ont répondu présentes ce que le Président relève avec satisfaction. Les Délégués représentent un suffrage de 72/71 voix. Les décisions seront prises selon le principe de la majorité absolue, soit à 36 voix. M. Sébastien Formica, Vice-Syndic de la Commune de Belmont-Broye, est nommé scrutateur.

3 Procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 novembre 2024

Toutes les Communes ont pu prendre connaissance du procès-verbal de l'Assemblée précédente qui a été adressé avec la convocation. De ce fait, il ne sera pas lu.

Comme il ne suscite aucune remarque, le procès-verbal est approuvé unanimement et avec des remerciements à son auteure, Mme Dijlè Coban.

4 Message du Président

L'année 2024 a été une année d'action pour l'Association Ascobroye. Plusieurs dossiers importants ont été traités, témoignant de la volonté de l'association d'être au plus près des besoins des communes et de renforcer sa fonction politique de faitière des communes de la Broye fribourgeoise.

M. Joye aborde quelques dossiers ayant été débattus par le Comité depuis la dernière Assemblée générale et ayant le mérite d'être soulevés ici, ce soir.

Aménagement du territoire

L'un des faits marquants de l'année a été l'adoption du Plan Directeur Régional (PDR) par les communes, lors de l'Assemblée extraordinaire de février. Ce document stratégique trace les grandes orientations d'aménagement pour les 15 prochaines années. Il a été validé, sous conditions, par le Conseil d'Etat au début de l'année 2025. La COREB, en collaboration avec le Groupe de travail, est actuellement engagée dans les adaptations nécessaires en vue du dossier d'approbation. Toujours dans le domaine de l'aménagement du territoire, Ascobroye a poursuivi son rôle de relais et d'interface entre les communes et les autorités cantonales, notamment à travers les consultations publiques sur le Plan Directeur Cantonal.

Insertion socioprofessionnelle des jeunes

Un autre axe de travail a porté sur les prestations d'insertion socioprofessionnelle destinées aux jeunes de 15 à 25 ans en difficulté. Suite au refus des délégués de transférer cette mission au Réseau Santé Social de la Broye (RSSBF), une solution transitoire a été trouvé pour 2025. Cette dernière sera présentée dans le cadre de cette assemblée par M. Philippe Chanex, Président du groupe de travail concerné.

Gouvernance régionale

Les réflexions se poursuivent quant à l'évolution de la gouvernance régionale. Toutes les communes ont confirmé la nécessité de faire évoluer d'Ascobroye, en vue de garantir une vision d'ensemble et une planification financière cohérente des charges et investissements des différentes associations de la Broye fribourgeoise. La forme que prendra cette évolution reste encore à déterminer. Un point d'étape sera présenté par M. Willimann, Président du Groupe de travail.

Afin de renforcer le rôle politique d'Ascobroye, le comité a décidé, avant chacune de ses rencontres, de contacter toutes ses communes membres pour les inviter à partager les préoccupations régionales et cantonales qu'elles rencontrent. Plusieurs sujets ont ainsi été traités en 2024. Ils sont listés et expliqués dans le rapport d'activité.

L'année 2024 aura été marquée par l'écoute et la projection vers l'avenir. De nombreux dossiers restent ouverts pour 2025, dernière année de législature. La finalisation des réflexions sur la gouvernance régionale se poursuivra, avec la présentation d'une feuille de route lors de la prochaine assemblée d'automne prochain. Les choix d'organisation régionale concernant la politique jeunesse et les guichets familles seront également débattus durant cette séance. La volonté de renforcer les liens avec les communes ainsi qu'avec la COREB demeure intacte.

Événement

Une collaboration a été mise en place avec le RSSBF pour organiser conjointement un événement le matin du 14 juin 2025, sous la forme d'une demi-journée d'échanges et de réflexion sur la question des logements pour les seniors dans la Broye. L'événement se tiendra à Estavayer-le-Lac. Les inscriptions restent ouvertes pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

M. Joye remercie l'ensemble des communes membres pour leur implication et leur confiance. La dynamique régionale pourra continuer à se renforcer grâce à une participation active et engagée.

Des remerciements sont également adressés aux collègues du comité ainsi qu'au secrétariat d'Ascobroye pour leur travail et leur engagement.

5 Comptes 2024 : présentation, rapports de l'organe de révision et de la Commission des finances, adoption et décharge au Comité

Les comptes de l'année 2024 sont présentés par M. Conus. Il est relevé que l'exercice se clôture avec un bénéfice de CHF 101'025.-. Cet excédent s'explique principalement par plusieurs éléments :

- Le versement effectué par Arcad suite à la résiliation de la convention concernant la Fondation Cherpillod, pour un montant de CHF 74'799,49 ;
- L'absence de dépenses liées aux études prévues dans le cadre de la gouvernance régionale, représentant CHF 22'301.65 ;
- Ainsi que d'autres écarts budgétaires favorables.

M. Conus précise qu'une spécificité est à relever pour l'année 2024 : La gestion comptable de la Journée des communes du district, organisée par la Préfecture dans le cadre du Giron des Jeunesse à Cugy, a été assurée par Ascobroye. Du sponsoring a été récolté et intégré aux produits, ce qui a permis de dégager un léger bénéfice. Ce dernier a été placé en réserve en vue de futures actions portées par la Préfecture. Une partie de cette réserve a déjà été utilisée dans le cadre des portes ouvertes organisées à la Préfecture.

Cela se traduit par une augmentation du capital de CHF 120'000, résultant principalement des éléments suivants : la Journée des communes, le versement d'Arcad, ainsi que les études non réalisées liées à la gouvernance régionale. M. Conus précise qu'un document existant présente en détail l'origine des montants concernés.

Les rapports de révision des comptes 2024 réalisés par Fiduflex SA et la CoFin sont présentés.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et M. Marguet est chaleureusement remercié pour l'excellente gestion de la comptabilité.

6 Gouvernance régionale : état de la situation et suite du projet

M. Willimann prend la parole pour présenter l'état d'avancement et les prochaines étapes du projet. Il rappelle qu'il y a un an, la feuille de route avait été présentée et propose aujourd'hui de soumettre un projet d'association à but multiple.

Un premier atelier s'est tenu le 7 novembre 2024 avec la participation de toutes les communes. Cette rencontre constructive a permis à chacun de s'exprimer librement. Le fonctionnement des associations a été jugé globalement satisfaisant, bien que plusieurs défis et besoins d'évolution aient été identifiés : meilleure coordination, redéfinition du rôle et des missions de l'Association Ascobroye, reconnaissance renforcée de la Broye au niveau cantonal. La conclusion de cet atelier a été la nécessité d'adopter une vision d'ensemble, de définir des priorités claires et de déterminer les objectifs à long terme pour la Broye.

Un second atelier, organisé le 17 janvier 2024 avec le groupe de travail, a permis d'étudier deux variantes : la création d'un organe de pilotage stratégique ou la constitution d'une association à but multiple. Ces propositions ont été communiquées aux communes, qui ont répondu favorablement à la première variante, tout en demandant à ce que la seconde soit également prise en considération et approfondie.

M. Willimann évoque enfin le prochain atelier prévu le 15 mai, qui permettra d'analyser les réponses des communes à l'enquête menée, afin de mieux intégrer les enjeux et besoins exprimés. Cet atelier visera à retravailler la plateforme Ascobroye, les statuts, les missions, ainsi que la composition des participants et les ressources nécessaires.

L'objectif est de présenter cette feuille de route finalisée lors de la prochaine législature.

M. Kilchoer souligne l'importance de bien identifier les priorités et les axes d'investissement. Il exprime le souhait de disposer d'un organe de coordination chargé de gérer ces aspects, insistant sur la nécessité de prioriser, coordonner et travailler ensemble.

Enfin, M. Willimann remercie vivement l'engagement et la collaboration active des communes tout au long du processus.

7 Organisation jeunesse "Transition Broye"

M. Chanex présente les résultats des travaux du comité concernant l'intégration des jeunes dans le monde professionnel.

Suite au refus du projet initial proposé par le RSSBF, le comité propose une nouvelle structure nommée « Transition Broye », visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de 15 à 25 ans, notamment ceux sans projet clair ou en situation de fragilité. Il est suggéré de créer une commission indépendante rattachée à Ascobroye, chargée de garantir cette transition des jeunes, avec un budget dédié de CHF 120'000.- ce qui correspond à une charge estimée de CHF 3,35 par habitant.

Sa mission principale est de soutenir ces jeunes dans leur orientation, leur insertion, ou leur réinsertion professionnelle, tout en leur offrant un encadrement spécifique et facilement accessible. Les jeunes concernés sont identifiés en collaboration avec les directions des cycles d'orientation, qui jouent un rôle clé dans la détection des situations à risque dès la fin de la scolarité obligatoire.

Cette commission serait composée de représentants des communes, d'un représentant de la COREB afin d'assurer le lien avec le monde professionnel, notamment avec FormaBroye, d'un représentant des directions du CO, ainsi que d'un coordinateur qui en assurerait la présidence.

La personne chargée de la coordination générale du projet aurait pour missions principales d'assurer la présidence, de représenter le projet auprès des tiers, de jouer le rôle de coordinateur, de gérer la

correspondance, de rédiger les rapports d'activité, ainsi que de donner des impulsions et de fixer les priorités de la structure.

Le travail de terrain serait quant à lui confié à un ou une travailleur·euse social·e, dont la mission serait d'établir un contact direct avec les jeunes, d'interagir avec eux ainsi que de les accompagner tout au long du programme. Cette personne serait rémunérée par Transition Broye. Un mandat de prestation à hauteur de 70 % serait confié à la commune, qui engagerait cette personne, lui mettrait à disposition un poste de travail et l'équipement nécessaire. Son rôle principal consisterait à intervenir directement sur le terrain, notamment dans les trois CO concernés.

Questions et remarques soulevées :

- Des inquiétudes sont exprimées quant au suivi des jeunes en rupture après le début d'une formation, souvent non identifiables dans le cadre scolaire classique.
- Le besoin d'un travail de rue est souligné, notamment par la Commune de Belmont-Broye, qui propose de renforcer le dispositif par un deuxième poste partiel dédié à l'intervention hors cadre scolaire.
- La gestion des absences du personnel (maladie, accident) est évoquée. Il est précisé que la structure actuelle de transition permet une continuité grâce à la mutualisation des ressources avec les autres travailleurs sociaux.

Réponses :

- Le personnel engagé travaillera en lien étroit avec les Cycle d'orientations (CO) pour détecter les jeunes à risque, même en cas de projet professionnel déclaré mais jugé fragile
- Bien que le travail de rue ne soit pas priorisé au niveau régional, les communes ayant des besoins spécifiques peuvent développer des initiatives complémentaires en coordination avec "Transition Broye". Le projet est évolutif et pourra être ajusté selon les besoins identifiés à l'avenir.
- Il est précisé que la structure actuelle de transition permet une continuité grâce à la mutualisation des ressources avec les autres travailleurs sociaux.

Le mandat confié à "Transition Broye", par l'intermédiaire d'Ascobroye, a été validé à l'unanimité par l'assemblée.

8 Crédit de guichets famille communaux

M. Joye aborde le sujet du Guichet Famille, projet prévu par la législation cantonale qui doit être opérationnel au plus tard le 1er janvier 2031 au niveau régional mais qui doit déjà être proposé par les communes au 1er janvier 2026.

Le Guichet Famille a été accepté en principe le 22 septembre 2024 et une présentation a été faite aux exécutifs communaux le 9 avril 2025. Mme Tomala, Cheffe de service des entités sociales au RSSBF, présente à la séance, représente l'équipe de coordination et est disponible pour répondre aux questions.

Trois options de mise en œuvre sont présentées :

1. Chaque commune crée et gère son propre guichet dès 2026.
2. Les communes délèguent la mise en place des guichets au Service Social du RSSBF, pour une période transitoire courant de 2026 jusqu'à la création d'un guichet à l'échelle du district.
3. Une association intercommunale existante prend en charge directement un guichet commun dès 2026.

Le comité recommande l'option 2, considérée comme la plus souple et réaliste à court terme. Elle permet de s'appuyer sur une structure existante, sans multiplier les dispositifs parallèles.

Le guichet famille serait alors intégré temporairement au sein du Service Social, dans une logique de mise en œuvre progressive. Les travailleurs sociaux en place assureraient l'accueil et l'accompagnement, tout en distinguant clairement leur rôle entre aide sociale traditionnelle et accompagnement lié aux prestations complémentaires famille (PC Familles). Ce système permet également d'identifier les charges

de travail, de mesurer les coûts distincts entre guichet et service social ainsi que de poser les bases d'une organisation durable.

Une discussion s'engage ensuite sur la durée de cette phase transitoire. Certains membres s'interrogent sur la pertinence de prévoir une période limitée à quatre ans, plutôt que d'envisager une organisation d'emblée définitive. Il est rappelé que cette durée permet à la fois de tester le modèle, d'en affiner les contours et d'évaluer les besoins réels en personnel et en structure. Ce temps d'expérimentation est jugé utile pour éviter de figer prématurément une organisation encore en développement.

Une précision est apportée concernant la distinction fonctionnelle : une personne bénéficiant de prestations complémentaires famille n'est, en principe, plus suivie par le service d'aide sociale, car ses revenus sont considérés comme suffisants. Elle entre alors dans un accompagnement social spécifique relevant du guichet famille. Dans les faits, il peut s'agir de la même personne physique (travailleur social), mais agissant dans deux cadres bien distincts, avec une séparation institutionnelle et fonctionnelle claire.

La phase transitoire permet aussi de répondre aux attentes légales sans précipitation, tout en construisant progressivement une structure adaptée aux besoins locaux. Elle offre enfin l'avantage de s'appuyer sur un guichet déjà existant, de mutualiser les moyens et de disposer d'indicateurs concrets pour évaluer l'évolution du dispositif.

L'assemblée accepte la proposition d'opter pour l'option 2, à savoir la délégation de la mise en place du Guichet Famille au Service Social du RSSBF dès le 1er janvier 2026, pour une durée déterminée, en attendant la création d'un guichet à l'échelle du district.

9 Messages de la Députation

M. Collomb, en tant que Député, donne la parole aux intervenants.

Droit de préemption communal

Mme Meyer Loetscher informe que le Grand Conseil a récemment accepté, à la majorité, une motion visant à introduire un droit de préemption au niveau communal. La partie cantonale de la motion n'a en revanche pas été retenue.

Ce droit permettra aux communes, lorsqu'un bien immobilier est mis en vente sur leur territoire, d'être informées et, sous certaines conditions, de pouvoir acquérir ce bien au prix du marché avant qu'il ne soit vendu à un tiers. Ce droit ne s'appliquera que si l'achat répond à un intérêt public clairement justifié (par exemple pour des projets communautaires ou d'aménagement du territoire). Il ne sera pas applicable dans les cas de ventes intrafamiliales.

Les oppositions à ce projet ont principalement porté sur la crainte d'une atteinte à la propriété privée et sur le risque de lourdeur administrative. Pour cette raison, la loi à venir devra être pragmatique, avec notamment des délais raisonnables, afin de ne pas perturber inutilement le marché immobilier.

Le Conseil d'État élaborera une loi d'application qui sera soumise à nouveau au Grand Conseil. Par la suite, chaque commune devra mettre en place son propre règlement communal pour activer ce droit. Il s'agit d'un outil stratégique qui permettra aux communes de mieux planifier leur développement et d'avoir davantage de maîtrise sur les projets d'intérêt local.

Projet ENEO - Numérisation des écoles

M. Thévoz prend la parole pour évoquer le projet ENEO, qui fait suite à une motion adoptée en 2020 en pleine crise sanitaire. Cette motion demandait que tous les élèves du CO soient équipés d'un appareil numérique individuel.

Le Conseil d'État a initialement proposé un projet ambitieux d'informatisation de l'école, allant au-delà de la motion, en envisageant une dotation individuelle dès la scolarité primaire. Ce projet, jugé trop coûteux et mal calibré, a été rejeté. Il soulèvait aussi des préoccupations environnementales, pédagogiques et d'équité.

Le projet ENEO a été repensé sur une base plus équilibrée. Il prévoit désormais que l'État prenne en charge les équipements informatiques des enseignants, tandis que les communes conservent la charge

des équipements destinés aux élèves, comme c'est le cas actuellement. L'État assurera en revanche la gestion centralisée et le support technique.

Cette solution permet de réduire considérablement les coûts du projet (près de moitié selon les premières estimations), tout en respectant les exigences du Plan d'études romand en matière de compétences numériques. Elle maintient également l'autonomie des communes dans la gestion de l'équipement de leurs écoles.

Des discussions sont toujours en cours sur le plan légal, notamment sur la définition du matériel scolaire tel qu'il est mentionné dans la loi. Plusieurs membres de la commission parlementaire insistent sur la nécessité que le canton prenne ses responsabilités vis-à-vis de ses propres employés, en fournissant le matériel informatique aux enseignants.

Un participant mentionne l'exemple de la Suède, pays pionnier en numérisation scolaire, qui fait aujourd'hui machine arrière. Cette remarque alimente le débat sur la nécessité d'évaluer prudemment les impacts de la numérisation et de rester flexibles.

10 Propositions individuelles et divers

Le Président d'Ascobroye, M. Joye, lève la séance à 19h48, réitère ses remerciements à au Gymnase Intercantonal de la Broye pour l'accueil d'Ascobroye et remercie également les Délégués présents pour leur attention ainsi que les membres du Comité.

Pour l'Assemblée générale d'Ascobroye, Dijlè Coban

Au nom de l'Assemblée générale d'Ascobroye

Président : Pascal Joye

Secrétaire régional : Lionel Conus

A photograph of two handwritten signatures. The top signature is in black ink and appears to read "Pascal Joye". The bottom signature is in blue ink and appears to read "Lionel Conus". Both signatures are written in a cursive style.